

# CONSEIL MUNICIPAL

## SALLE DU POLE CULTUREL



28 AVRIL à 18 H 00



## ORDRE DU JOUR

### 1°) DECISIONS DU MAIRE

### 2°) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'ACHAT

- Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur la Commune de Cuers.

### 3°) DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Var pour l'organisation des examens psychotechniques.
- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2022.
- Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Mairie et le CCAS de Cuers.
- Détermination du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité et de l'Etablissement pour le Comité Social Territorial.
- Plan de formation pour les agents de la Collectivité.

#### **4°) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

- Approbation du transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge pour véhicules électrique » de la Commune de Forcalqueiret au profit du SymiélecVar.
- Approbation du transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la Commune de Belgentier au profit du SymiélecVar.
- Approbation du transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la Commune de Sillans la Cascade au profit du SymiélecVar.
- Adhésion et transfert des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la Communauté de Communes Cœur du Var au profit du SymiélecVar.
- Approbation de reprise de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » par la Commune de Sanary sur Mer.
- Approbation de reprise des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°3 « Economie d'énergie » par la Commune de Cuers

#### **5°) DIRECTION VIE DE LA CITE**

- Approbation de la participation financière au fonctionnement de l'institution Sainte-Marthe pour l'année 2021/2022.
- Approbation de la participation communale au fonctionnement de l'institution Sainte-Marthe au titre du transport pour les sorties scolaires 2021/2022.
- Approbation et autorisation de signature des conventions d'objectifs passées avec les associations dans le cadre d'un partenariat constructif et durable.
- Création de la tarification journalière pour les « vacances sportives » durant les vacances scolaires pour les enfants de 8/11 ans.
- Création d'un espace jeune – autorisation de signature de l'avenant n°1 à la concession de service public de la gestion des ALSH, des accueils périscolaire maternelles et élémentaires et de la pause méridienne.
- Création de la tarification de la cotisation annuelle pour l'Espace jeunes de Cuers.
- Approbation du projet du Conseil Municipal des Jeunes pour la période du mandat municipal.